



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-00-99 modifiant le Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas (parc industriel du secteur Saint-Nicolas)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification du plan de zonage - création de la zone In-704.1**

Le plan de zonage mentionné à l'article 7 du Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié par la création de la zone In-704.1 à même une partie de la zone In-704, tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe « A » du présent règlement.

2. **Tableau des usages - zone In-704.1**

Le tableau I « USAGES ET BÂTIMENTS PRINCIPAUX PERMIS, PAR ZONE » de ce règlement est modifié par l'insertion de la zone In-704.1 pour laquelle les usages sont indiqués sur le tableau joint en annexe « B » du présent règlement.

3. **Tableau des normes d'implantation - zone In-704.1**

Le tableau II « NORMES D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX, PAR ZONE » de ce règlement est modifié par l'insertion de la zone In-704.1 pour laquelle les normes d'implantation sont indiquées sur le tableau joint en annexe « C » du présent règlement.

Adopté le 30 avril 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Jean Marion

Jean Marion, assistant greffier

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 JUIN 2003